

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 4 JUILLET 2019 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Christiane LASCOUX

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Sylvie VAISSIE, Absente, excusée

Maurice ANDRIEU, absenté, excusé, pouvoir donné à Mme LASCOUX

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande à l'ensemble des élus de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de la délibération concernant les frais de fonctionnement des Ecoles de Gramat pour un montant de 629 €

VOTE : 6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019 et le met au vote.

VOTE : 5 VOIX POUR

1/ DELIBERATION POUR APPROBATION CANDIDATURES DE M. Fabien LANGLOIS et Céline ALIBERT

Mme le Maire explique que Monsieur LANGLOIS et Mlle ALIBERT souhaitent acquérir le lot n° 11 du hameau de la Châtaigneraie dont les spécificités sont les suivantes :

- Superficie : 1 142 m²
- Prix TTC : 14 846 €
- Prix HT : 10,83 €
- TVA sur marge : 2,17 €

VOTE : 6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION POUR PAYER LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE GRAMAT

Mme le Maire indique avoir reçu la facture des frais de fonctionnement des écoles de Gramat pour un enfant de la commune fréquentant une classe de primaire au 31/12/2018. Le montant de la facture se monte à 629 €

VOTE : 6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

- La signature de M. FOURGOUS pour l'acquisition du terrain n° 10 a eu lieu le 2 juillet dernier.
- CU Mme PERIN :
- TVA lotissement :
- Taxes foncière nouvelles maisons du hameau de la Châtaigneraie : Mme le Maire indique que lors des signatures des vente des lots, le notaire a précisé que les acquéreurs ne paieront pas de taxe foncière durant les deux années suivant la construction de leur maison. En effet, aucune délibération de la commune n'ayant été prise dans ce sens, c'est l'article 1639-A du code général des impôts qui s'applique. M. LANDES confirme en effet que la commune n'ayant jamais vendu de terrain pour des constructions, cette délibération n'a jamais été prise lors des précédents mandats.
- Transfert voiries communales du Hameau de la Châtaigneraie lotissement : Mme le Maire indique que les travaux d'aménagement de la voirie du lotissement étant maintenant achevés, il y a lieu de transférer les voiries à la Commune. Elle indique que sur les conseils du service technique du Grand Figeac, elle a pris contact avec le SDAIL pour que la commune soit accompagnée dans ce projet de classement.
- Défibrillateur : Mme le Maire indique avoir reçu une commerciale qui a proposé à la commune la location d'un défibrillateur connecté pour un montant de 3 € par jour. Mme le Maire suggère de se renseigner au préalable auprès de l'AMF pour savoir si la mise à disposition d'un défibrillateur est obligatoire ou pas car le coût de la location + la maintenance sera de 1.200 € annuel, somme non négligeable sur le budget de fonctionnement, même si pour la première année, une subvention de 600 € sera allouée à la commune. Par ailleurs, elle propose de faire une démonstration à l'ensemble des élus, à la rentrée, avant de prendre une décision collégiale.

- Un concert est organisé le 10 août prochain auquel sont invités les élus.
- Location Salle des fêtes : M. LANDES indique qu'une personne ayant loué récemment la salle des fêtes s'est plainte de la chaleur qui y régnait dans la salle. Mme Lascoux signale que Mme Singlard a eu un malaise dans la mairie lundi dernier. M. LANDES suggère de mener une réflexion sur la possibilité d'installer un système de climatisation dans les deux bâtiments.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 30.